

patrimoine

de la préfecture
de police



Votre service d'archives se modernise

Depuis quelques années, le service de la mémoire et des affaires culturelles (SMAC) a pour mission la professionnalisation de l'accueil des milliers de chercheurs, consultants et visiteurs qui viennent étudier ou découvrir les fonds archivistiques, iconographiques et muséographiques de la préfecture de Police.

La volonté d'en faire un service fédérateur et de lui conférer une position privilégiée au sein du cabinet du préfet a permis le développement d'activités et d'évènements mettant en valeur un patrimoine institutionnel historique mais aussi humain et artistique, du fait, notamment, de la présence dans ce service de l'unité prestigieuse de la musique des gardiens de la paix.



Le département Patrimoine du SMAC a la charge de gérer et d'organiser l'accès quotidien à la richesse de ces fonds :

- une continuité et une cohérence archivistique de l'histoire policière uniques en France, sur plus de cinq siècles et plus d'une dizaine de kilomètres linéaires de documents conservés sur plusieurs sites ;
- près de 2 millions d'images, tous supports confondus ;
- 3 000 consultants, étudiants et chercheurs accueillis chaque année ;
- 14 000 visiteurs pour le musée, où sont exposées certaines des pièces d'archives importantes de notre Histoire, et près de 50 000 participants lors de chaque manifestation culturelle européenne ;
- un rayonnement médiatique (TV, presse écrite et multimédia) qui séduit de plus en plus d'universitaires, documentaristes ou écrivains.

Cette professionnalisation s'est vue confirmée par plusieurs mesures :

- création d'un poste de conservateur en chef du patrimoine au cœur du département, responsable de la mise en œuvre d'une politique dynamique de gestion et de conservation préventive des fonds ;
- formalisation de cette politique par la signature d'une convention avec le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) ;
- augmentation considérable, à la fois qualitative et quantitative, des versements de fonds ;
- recrutement d'une équipe plus conséquente, portée de 10 à 27 agents, aux profils qualifiés ;
- satisfaction des besoins prioritaires (récolement, désinfection, restauration, etc.), notamment par l'obtention de moyens complémentaires fléchés ;
- mise en place d'une approche scientifique pointue du traitement des fonds aux fins de création d'outils de recherche adaptés ;
- numérisation en haute définition directement exécutée dans le service de certains fonds particulièrement fragiles, grâce à l'acquisition d'un matériel de haute technologie.

Ces progrès ont eu un impact non négligeable mais les conditions d'accueil du public et de gestion des espaces restent à parfaire :

- installation d'une salle de consultation temporaire dénuée d'isolation phonique et de lumière naturelle située en plein cœur d'un musée ouvert quotidiennement au public et dont les conditions d'accueil ont dû être restreintes, notamment au détriment du public scolaire ;
- capacité de stockage des archives arrivée à saturation ;
- zone de stockage principale souterraine fragilisée par le temps et située dans une zone à haut risque d'infiltrations voire d'inondation totale ;

Le service de la mémoire et des affaires culturelles a donc pris l'engagement de résoudre rapidement cette situation très préoccupante par un transfert dans des locaux fonctionnels et adéquats.

À l'instar de ses homologues des Archives Nationales ou des archives du Ministère des Affaires Étrangères, récemment installées en Seine-Saint-Denis, le département Patrimoine a obtenu l'affectation de bâtiments qui lui seront entièrement dédiés, au Pré-Saint-Gervais. Cette nouvelle implantation répond aux besoins prioritaires et aux normes en vigueur :

- aménagements conçus selon les prescriptions du Service Interministériel des Archives de France, dont des représentants ont été associés au projet ;
- mise en sécurité et surveillance des bâtiments rigoureuses et renforcées par une triple technologie reliée en temps réel avec les salles d'information et de commandement des services de police situés à proximité ;
- salle de consultation lumineuse, aménagée pour améliorer l'accueil scientifique et l'accès aux instruments de recherche ;
- infrastructure adaptée au traitement rapide des versements ;
- avantage d'une situation aux portes de Paris, reliée par le métro, le tramway et les autobus parisiens et disposant de son propre espace de stationnement, ouvert aux consultants.

Conscient de ses devoirs à votre égard, le service de la mémoire et des affaires culturelles veillera à vous informer au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Il en publiera le calendrier prévisionnel sur sa page Internet. Ces informations seront régulièrement mises à jour afin d'anticiper l'impact de cette importante opération sur vos activités et travaux de recherche.

www.prefecturedepolice.fr

rubrique :

service de la mémoire et des affaires culturelles



NB : à compter de la fin de l'année 2013, le site Internet de la préfecture de Police sera largement remanié. Les futures adresses de références seront rectifiées en conséquence.